

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT LIGUAIRE

Direction de la Vie Citoyenne Service Vie Participative

RELEVE DE CONCLUSIONS 26 AVRIL 2005

Présents:

Elus municipaux:

Annie COUTUREAU, Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire.

Membres titulaires et membres suppléants :

Philippe AUTRET, Jacques BANQUY, Bernard CARENTON, Jean CHATELIER, Jean-Michel CORDEAU, Nadège DOUCET, Anne-Marie FAVREAU, Patrick FAZILLEAU, Henri GIRARDEAU, Louis GODET, Michèle LABIDOIRE, Yannick METAIS, Josseline MUSCAT, Elisabeth RAFFIN, Patrick ROUSSE, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Daniel THIBAUT, Denise TROMAS, Patrick VEILLON.

Agents municipaux:

Francis BONNIN, Directeur des Espaces Publics, Gérard LABORDERIE, Suivi Technique Quartiers, Annie BONNET, Agent d'Accueil MCSP, Nathalie SENE, Assistante Conseils de quartiers.

Excusé(e)s:

Gérard ZABATTA, Robert PLANTECOTE, Adjoints au Maire, Dominique GUIBERT, Conseiller Municipal, Patrick DESBOIS, Michel NICOLLE.

Absent(e)s:

Jean-Michel FOUILLET, Martine FROMAGET, Michel GELIN, Isabelle PAQUET, Alain ROUSSEAU.

Démission:

Alain PELAUD

Objet : validation du relevé de conclusion du conseil de quartier du 8 mars 2005.

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le relevé de conclusion.

Objet : Présentation de l'avant projet rue de la Levée de Sevreau (présenté par Francis BONNIN).

Suite aux propositions faites par le conseil de quartier du 17 novembre 2004, le service voirie les a pris en considération et présente le plan, pour avis au conseil de quartier.

2propositions:

- Avec conservation des 43 arbres existants: La position de ces arbres ne permet pas la réalisation d'un aménagement équilibré. De plus leur système racinaire risque d'entraîner des dégradations des trottoirs et de la chaussée.
- Suppression des 43 arbres, pour avoir un axe plus sécurisant et plus équilibré, sous réserve de l'avis favorable de la commission Arbres. Sur chaque côté de la chaussée : stationnement, plantation de 66 nouveaux arbres (33 de chaque côté). trottoirs en calcaire et pistes cyclables en enrobé. Deux petits rondpoints seront aménagés aux entrées, des chicanes seront installées à l'entrée de la rue. Le rétrécissement de la chaussée va lui donner un nouvel aspect, le bus pourra tourner car il y aura le rond-point. L'idée d'avenue est maintenue. Tout sera aménagé pour faciliter l'accès des personnes en situation d'handicap. Des places de stationnement en épi sont proposées devant l'ASPTT. Le projet sera présenté au Conseil Municipal en octobre 2005, pour un démarrage des travaux possible en décembre 2005.

Réponse Mairie/Propositions Conseil

Interventions:

- Y a t-il possibilité d'envisager deux voies avec un système paysager plus développé ?
- Etudier la possibilité d'un mail central avec piste cyclable unique? : le service a étudié cette possibilité mais ce n'est pas faisable et ce serait dangereux pour les cyclistes et les piétons .
- Le projet règle t-il les problèmes de stationnement perpétuel sur les trottoirs de la partie rétrécie ? : ce projet a pris en compte cette partie de la rue, deux choix se sont dégagés ; soit matérialiser une bande cyclable qui maintiendrait le cheminement piétons, soit maintenir des places de stationnement en en supprimant quelques unes.
- Prévoir des aménagements sur la partie rétrécie (bornes) pour limiter le stationnement car les mamans avec leurs poussettes sont obligées d'emprunter la route car il n'y a plus de place sur le trottoir. Il est primordial de protéger les piétons.
- L'effacement des lignes électriques est-il prévu ? : ce point est à voir avec le SIEDS. L'enfouissement des réseaux coûte cher.
- Poursuivre l'aménagement jusqu'au rond-point de la "station d'épuration" allant vers Magné : cela serait possible à condition que la ville acquiert le terrain. C'est à étudier dans une deuxième étape.
- Traiter les trottoirs du cheminement piétons des nouveaux lotissements vers l'école pour avoir une continuité : le service voirie va faire un chiffrage.
- Comment sera rénové l'éclairage ?

Objet: Points sur les dossiers de la commission voirie (compte-rendu du 6 avril joint dans les dossiers).

➤ Centre Bourg : la réunion du 6 avril en présence de l'adjointe à la voirie a permis d'établir un programme, le conseil de quartier accepte les propositions.

Réponse Conseil

Le projet concerne aussi la commission aménagement/cadre de vie/équipement.

Le logement de fonction de l'école pourrait-il être libéré ? : l'école a besoin de ce logement.

Peut-il y avoir un transfert des locaux de la MCSP vers la bibliothèque de l'école ? : pour des raisons de sécurité c'est impossible.

Revoir l'accès de la MCSP.

➤ Rue des Boutinets (documents avec plans joints dans les dossiers) : trois solutions ont été étudiées. Il est à prendre en considération que le bus ne peut pas faire demi-tour en venant de la rue du Pont Rouge.

Réponse Conseil

Les riverains proposent que la circulation de la rue du Pont Rouge soit dans les deux sens et que la mise en sens unique de la rue des Boutinets soit dans le sens Magné/Saint Liguaire. Il s'agit de la solution 3, toutefois le sens unique doit être arrêté à la voie ferrée.

Le conseil de quartier est favorable avec les propositions des riverains.

Annie COUTUREAU : suite à ces propositions, les habitants seront consultés.

➤ Eclairage public rue de la Petite Moucherie/Petites Bouteilles/Grand Port : le conseil de quartier vote à l'unanimité le financement à hauteur de 15 000 euros.

Réponse Conseil

Le conseil de quartier souhaite que le service rappelle quel type d'éclairage est proposé.

Objet : Points sur la commission aménagement/cadre de vie/équipement.

- Aménagement de l'aire de la Roussille (compte-rendu de la commission du 31 mars joint dans les dossiers) : cinq tables de pique-nique seront disposées derrière le restaurant et sur la partie droite qui longe la sèvre niortaise. Un jeu de boule, une aire de palet, une aire de jeux pour enfants sont prévus sur ce côté de la prairie. Les buts seront remplacés par des arbres plantés à distance pour permettre aux enfants de jouer au ballon. Un parking serait à prévoir à proximité du site. Envisager des toilettes près des lieux.
- ➤ <u>Lieu d'implantation de la salle des fêtes</u>: le conseil de quartier doit indiquer son choix sur les trois hypothèses restantes (hypothèse 4 face à l'IED, hypothèse 7 Les Gardoux, hypothèse 9 Chemin Vert proche des établissements Thonnard).

Réponse Conseil

La commission du conseil de quartier écarte l'hypothèse 7 « Les Gardoux », du fait de la proximité de deux lotissements.

Annie COUTUREAU : l'hypothèse 4 est écartée par rapport à la réglementation relative aux débits de boissons temporaires, qui interdit toute vente de boissons alcoolisées à moins de 150 m de certains établissements dont l'IED.

Gérard LABORDERIE : il est important que le lieu d'implantation de la future salle des fêtes soit défini afin d'en tenir compte dans l'élaboration du PLU.

Le conseil de quartier indique que les léodgariens doivent aussi être consultés.

SONDAGE A MAIN LEVEE:

- Hypothèse 4 IED : 4 voix pour

- Hypothèse 9 CHEMIN VERT : 14 voix pour

> Stade de l'OL : construire des toilettes publiques proches des vestiaires.

Réponse Conseil

Le terrain d'entraînement de l'OL est en mauvais état, il serait bien de construire un terrain synthétique.

Annie COUTUREAU propose que Gérard LABORDERIE et la commission du conseil de quartier travaillent ensemble pour définir le type de vestiaires.

Objet : Renouvellement des Conseils de Quartier.

Des permanences sont proposées aux conseillers qui sont invités à proposer les jours qui leur conviennent..

Objet: Points divers.

Alain PELAUD présente sa démission au conseil de quartier pour des raisons personnelles.

> Avenue de l'Espérance : suggestions de réduire la hauteur des ralentisseurs.

PROCHAINES REUNIONS

BUREAU

Mardi 31 mai : 20h30, MCSP

CONSEIL DE QUARTIER

Mardi 14 juin : 20h30, salle des fêtes